

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Délibération n°2026.04.120

Désignation des représentants de GrandAngoulême à l'Etablissement public territorial de bassin Charente (EPTB)

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 avril 2026

Secrétaire de Séance: Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **70**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Mathilde MINAUD, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Fadila BOUTAYEB à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Frédéric CROS à Gérard DESAPHY, Magali SAINT HILAIRE à Laurent DUGUE, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Claude COURARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.04.120**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN CHARENTE (EPTB)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POLCTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : NON VENTILÉ

Enjeux : [99999 -9) NON VENTILÉ]

Par délibération n°2017.12.626, GrandAngoulême a approuvé son adhésion à l'Etablissement public territorial de bassin Charente (EPTB).

Cette structure a pour mission d'impulser, de faciliter et de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation et la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations.

Il veille à la cohérence des projets et des démarches engagées sur son périmètre, dans les principes de solidarité de bassin.

La représentation des membres au sein du comité syndical est fixée de la façon suivante :

Composition de l'EPTB		Nombre de délégués par membre		Nombre de voix par délégué	
		Titulaires	Suppléants		
Collège					
Collège Départements	Département de la Charente		3	3	10
	Département Charente Maritime		3	3	10
	Département des Deux Sèvres		2	2	5
	Département de la Vienne		1	1	5
	Département de la Dordogne		1	1	5
Collège Régional	Nouvelle-Aquitaine		3	3	10
Collège collectivités territoriales	EPCI FP	De 1 à 49 999 hab.	1	1	1
		De 50 000 à 100 000 hab.	2	2	1
		+ 100 000 hab.	3	3	1
	Syndicats mixtes		1	1	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

GrandAngoulême est donc représenté par 3 titulaires et 3 suppléant.e.s au comité syndical.

Conformément à l'article L5721-2 alinéa 6 du code général des collectivités territoriales, l'EPTB Charente étant un syndicat mixte ouvert, le choix des représentants de GrandAngoulême au comité syndical peut donc porter sur l'un des membres du conseil communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté.

Par ailleurs, par délibération n°98 du 23 avril 2026, le conseil communautaire a fixé les modalités de désignation suivantes des délégués de GrandAngoulême dans les conseils syndicaux des syndicats mixtes « ouverts »:

- au scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour,
- en cas d'égalité des voix l'élection est acquise au plus âgé ou à la plus âgée,
- Le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose donc :

DE DESIGNER Francis LAURENT (Mornac), Jean-Luc MARTIAL (Sireuil) et Pascal MONIER (Angoulême) en tant que titulaires et Jean-Pierre GIACOMAZZO (Gond-Pontouvre), Mathilde MINAUD (Marsac) et Ludovic ROUEDE (Vouzan) en tant que suppléants pour représenter GrandAngoulême au comité du syndicat de l'établissement public territorial de bassin Charente (EPTB).

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 3 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--